



BULLETIN D'ADHESION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Portable :

Courriel :

Je m'inscris à LA RE-NAISSANCE

Je suis adhérent à l'AFTC74, adhésion de 20€

Je ne suis pas adhérent à l'AFTC74, adhésion de 50€

Bulletin à remettre aux animatrices avec le règlement

- soit en espèces

- soit par chèque libellé à l'ordre de LA RE-NAISSANCE

Je déclare avoir reçu copie du règlement intérieur et y adhérer pleinement.

Annecy le

Signature



RENSEIGNEMENTS

- Je suis traumatisé crânien depuis
- J'ai été victime deAVC
- Autre lésion cérébrale :
- Dates :
- Famille
- Sympathisant

Date de naissance :

Coordonnées des personnes à prévenir en cas de besoin :

1ère personne :

Nom / Prénom :

Téléphone fixe :Portable :

2ème personne :

Nom / Prénom :

Téléphone fixe :Portable :

Médecin traitant :

Téléphone :

Autres pathologies ou allergies à signaler :

.....

.....



DROIT A L'IMAGE

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Autorise

N'autorise pas

La Re-Naissance et l'AFTC74 :

Adresse : 12, Boulevard Jacques Replat

Code postal : 74 000 Ville : Annecy

à reproduire ou présenter la ou les photographies dans le cadre de ces deux associations et me représentant, pour les usages suivants :

- publication dans une revue, ouvrage ou journal,
- présentation en public,
- présentation sur leurs sites internet.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait en deux exemplaires à, le

Signatures

La Re-Naissance

AFTC74

Adhérent



REGLEMENT INTERIEUR

1 - Le GEM La Re-Naissance accueille principalement des personnes adultes victimes d'une lésion cérébrale acquise. Les adhérents doivent fréquenter le local du GEM de manière autonome ou venir accompagnés.

2 - Pour faire partie du GEM La Re-Naissance, il faut avoir payé sa cotisation annuelle et signé le présent règlement. L'adhésion doit intervenir au plus tard après 3 participations.

3 - La participation aux activités est libre. Une inscription sera demandée pour certaines activités spécifiques demandant de l'organisation en amont (sorties, atelier cuisine, cinéma...).

Une participation financière pourra être également exigée par avance pour certaines activités demandant une réservation au préalable (tandem ski, voyage...). Le remboursement pourra toutefois être effectué sur présentation d'un certificat médical.

De plus, en raison du nombre de places limitées, tout adhérent inscrit à une activité doit prévenir en cas d'impossibilité de participer.

4 - Les adhérents sont vivement conviés à participer aux réunions pour choisir les activités planifiées, dans la mesure de leurs possibilités.

5 - Chaque adhérent doit participer aux tâches quotidiennes dans la mesure de ses capacités (service du goûter, vaisselle, balayage, nettoyage des tables...).

6 - Le respect des personnes et la courtoisie sont des règles essentielles au GEM pour tous (personnel, adhérents, bénévoles, visiteurs).



7 - Pour un bon fonctionnement du groupe :

- Une hygiène et une tenue vestimentaire correctes sont indispensables.
- L'alcool et tout produit illicite sont interdits.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur du local.
- Les violences et toute forme d'agressivité verbale ou physique ne sont pas tolérables.
- Les débats concernant la politique et la religion doivent être évités.

8 - La confidentialité des informations concernant les adhérents est garantie. Le personnel est tenu de ne pas divulguer ces informations.

9 - Les adhérents sont tenus au respect du matériel et des locaux mis à leur disposition.

10 - Le trajet aller/retour du domicile au local est sous la responsabilité et à la charge des adhérents.

11 - Les animaux ne sont pas admis dans le local et pendant les activités à l'exception d'animaux permettant la compensation du handicap.

12 - Par son adhésion, l'adhérent s'engage à respecter ce règlement intérieur, dont un exemplaire lui est remis. Tout manquement donnera lieu à des mesures adaptées allant jusqu'à l'exclusion.

Fait à Annecy, le

Signature